

**XVI RAPPORT
ANNUEL DE
L'OBSERVATOIRE DE
L'ÉTAT SUR LES
VIOLENCES FAITES AUX
FEMMES**

**RAPPORT
EXÉCUTIF**

SOMMAIRE

RÉSUMÉ DU RAPPORT 1

1.	Décès dus à la violence de genre (<i>du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2022</i>)	1
2.	Plaintes pour violence de genre (<i>du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2022</i>) 3 décembre 2022)	3
3.	Femmes victimes de violence de genre prises en charge par la police (<i>du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2022</i>)	4
4.	Données judiciaires sur la violence de genre (<i>données au 31 décembre 2022</i>)	5
5.	016 - Service d'information et de conseil juridique sur la violence à l'égard des femmes (<i>du 3 septembre 2007 au 31 décembre 2022</i>)	6
6.	Téléphone ANAR (aide aux enfants et adolescents en danger). Appels pour violence de genre (<i>du 1er janvier au 31 décembre 2022</i>)	8
7.	Utilisateurs du service téléphonique d'écoute et de protection des victimes de violence de genre (ATENPRO) (<i>données du 31 décembre 2005 à 2022</i>)	9
8.	Contrats subventionnés pour les femmes victimes de violences (<i>du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2022</i>) et contrats de remplacement pour les femmes victimes de violences de genre (<i>du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2022</i>)	9
9.	Femmes victimes de violence bénéficiant du revenu d'insertion active (RAI) (<i>du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2022</i>) et femmes victimes de violence de genre bénéficiant d'aides au changement de résidence (<i>du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2022</i>)	10
10.	Femmes bénéficiant de l'aide financière prévue à l'article 27 de la loi intégrale (<i>du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2022</i>)	11
11.	Permis de séjour temporaire et de travail pour circonstances exceptionnelles pour les femmes étrangères victimes de violence de genre (<i>du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2022</i>)	1
12.	Détenus dans les centres pénitentiaires AGE ayant commis des crimes de violence	

	De genre (<i>du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2022</i>)	12
13.	Système de suivi télématique des mesures d'éloignement dans le domaine de la violence de genre (<i>du 24 juillet 2009 au 31 décembre 2022</i>)	13
14.	Statistiques sur la violence domestique et la <i>violence de genre</i> (<i>du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2022</i>)	14
15.	Violence sexuelle faite aux femmes (<i>année 2022</i>).....	14

RÉSUMÉ DU RAPPORT

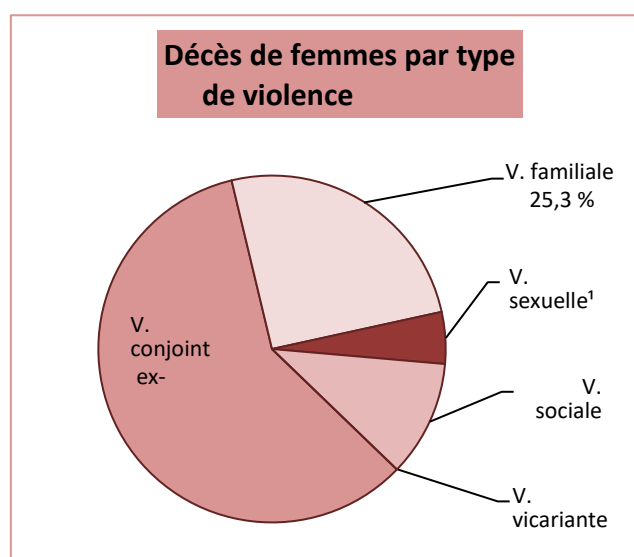
1. Décès dus à la violence de genre (du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2022)

Source : Délégation gouvernementale contre la violence de genre (Secrétariat d'État à l'égalité. Ministère de l'égalité).

En janvier 2022, la Délégation du gouvernement contre les violences de genre (DGVG) étend la collecte et la diffusion de données statistiques sur les féminicides. Ainsi, depuis 2003, elle propose des données sur les féminicides dus à la violence du conjoint ou ex-conjoint (anciennement connue sous le nom de violence de genre) et, depuis 2022, elle inclut les féminicides dus à toutes les formes de violence de genre : violence du conjoint ou ex-conjoint, familiale, sexuelle, sociale et vicariante.

En 2022, trois femmes sur cinq (59,0 %) tuées par des actes de violence faite aux femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint.

Graphique 1.1. Répartition en pourcentage des femmes décédées par type de violence.
Année 2022.



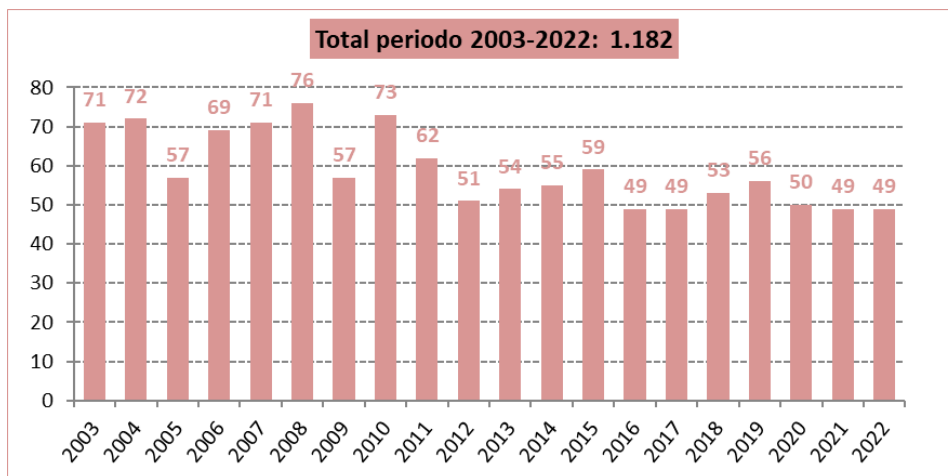
1. Elle n'inclut pas les violences sexuelles commises par les conjoints/ex-conjoints et les familles.

Source : Délégation gouvernementale contre la violence de genre. Ministère de l'égalité.

Si l'on se penche plus particulièrement sur ce domaine - les féminicides commis par des conjoints ou ex-conjoints - il y a eu 49 décès de femmes en 2022 et 1 182 au cours de la période 2003-2022.

Graphique 1.2. Décès de femmes dus à la violence d'un conjoint ou ex-conjoint.

Période 2003-2022.



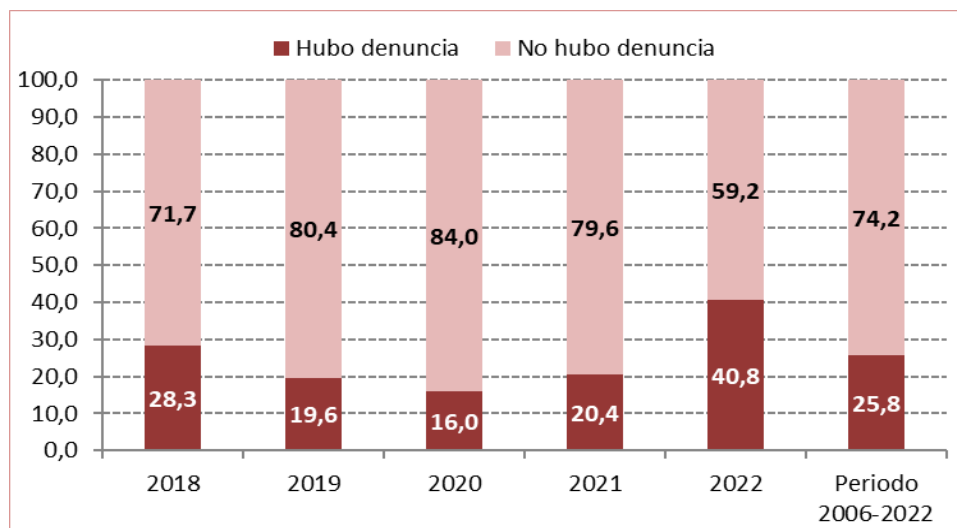
Source : Délégation gouvernementale contre la violence de genre. Ministère de l'égalité.

En 2022, trois femmes sur quatre vivaient avec l'agresseur (75,6%).

Sur les 49 femmes tuées en 2022, dans 40,8% (20) des cas, une plainte a été déposée contre l'agresseur. Onze de ces femmes ont bénéficié d'ordonnances d'éloignement, qui étaient encore en vigueur dans cinq cas au moment de l'assassinat.

Graphique 1.3. Répartition en pourcentage des femmes victimes mortelles de violences de genre selon le dépôt d'une plainte contre l'agresseur.

Période 2003-2022.



Source : Délégation gouvernementale contre la violence de genre. Ministère de l'égalité.

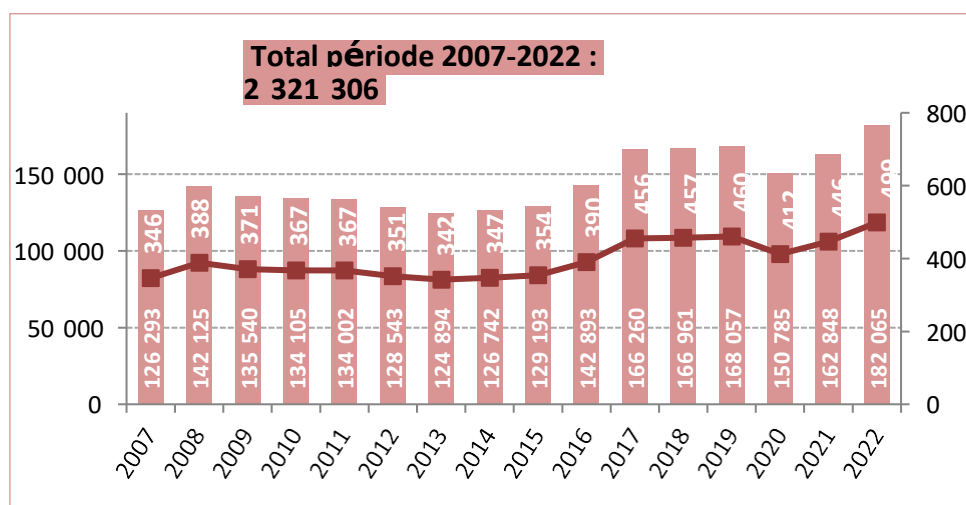
En ce qui concerne les procédures judiciaires pour féminicides engagées devant les tribunaux, il convient de noter que sur les 982 décès de femmes enregistrés depuis que les informations sur la tutelle institutionnelle sont disponibles (du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2022), seuls 253 cas (25,8 %) ont été signalés pour violence de genre.

2. Plaintes pour violences de genre (du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2022)

Source : Conseil général du pouvoir judiciaire.

Au cours de l'année 2022, les tribunaux ont été saisis d'un total de 182 065 plaintes pour violence de genre, soit une moyenne mensuelle de 15 172 plaintes et une moyenne journalière de 499 plaintes. Cela représente une augmentation de 11,8 % du nombre de plaintes pour violence de genre par rapport aux chiffres de l'année précédente.

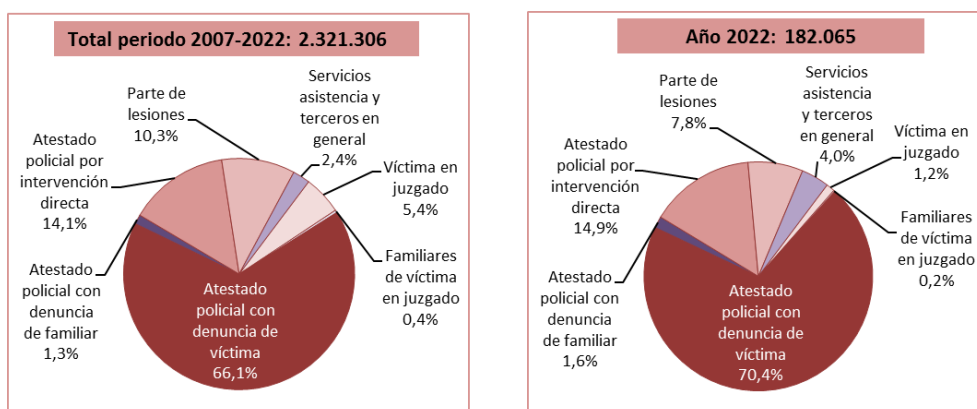
Graphique 2.1. Plaintes pour violences de genre. Nombre de plaintes et moyenne journalière.
Période 2007-2022.



Source : Préparé par les auteurs sur la base des données fournies par le Conseil général du pouvoir judiciaire.

Selon leur origine, sur les 2 321 306 plaintes déposées entre 2007 et 2022, 1 660 632 (71,5 %) ont été déposées directement par des victimes de violence de genre devant les tribunaux ou la police, 326 572 (14,1 %) proviennent de rapports de police par intervention directe, 238 733 (10,3 %) sont issues de rapports sur les blessures, 56 224 (2,4 %) ont été déposées par des services d'assistance et des tiers en général et 39 145 (1,7 %) par des membres de la famille de la victime.

Graphique 2.2. Plaintes déposées pour violence de genre selon leur origine.
Année 2022 et total pour la période 2007-2022.



Source : Préparé par les auteurs sur la base des données fournies par le Conseil général du pouvoir judiciaire.

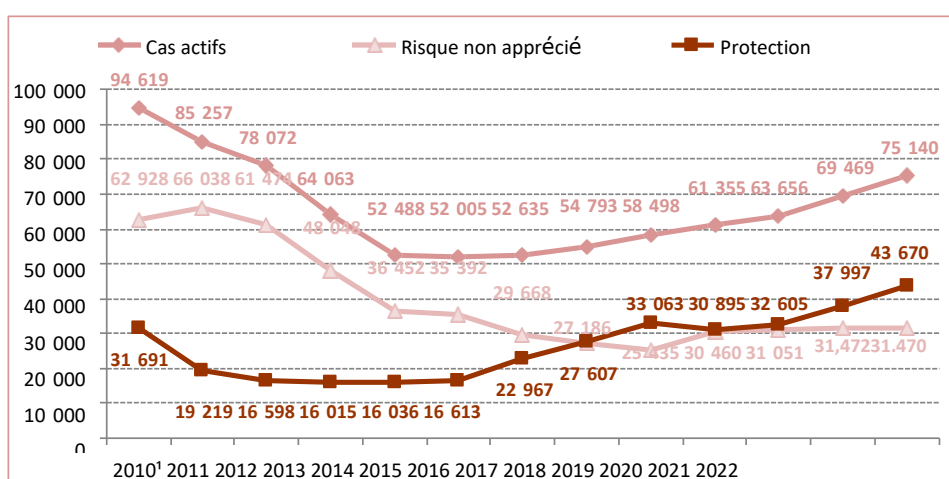
3. Femmes victimes de violence de genre prises en charge par la police (du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2022)

Source : Secrétariat d'État à la sécurité (Ministère de l'intérieur).

Au cours de la période 2010-2022, le nombre de cas de femmes ayant fait l'objet d'une attention policière diminue chaque année jusqu'en 2016, où l'on observe une légère reprise, qui s'accroît au cours des années suivantes. Toutefois, il existe une grande différence dans l'évolution des cas sans risque perçu et de ceux nécessitant une protection policière : alors que les premiers ont diminué de 2011 à 2018, les seconds ont augmenté de manière constante de 2013 à 2018. En 2022, le nombre de cas nécessitant une protection policière est plus élevé que le nombre de cas ne présentant pas de risque perçu.

Au 31 décembre 2022, 75 140 femmes faisaient l'objet d'une attention policière (affaires actives) de la part des forces et corps de sécurité de l'État en tant que victimes de violences de genre. Dans 31 470 de ces cas, la dernière évaluation était un risque non apprécié. Toutefois, dans 43 670 cas, les femmes ont été considérées comme des victimes à risque et ont donc bénéficié d'une protection policière.

Graphique 3.1. Cas actifs du système VioGen, par risque évalué.
Données au 31 décembre 2010 à 2022.



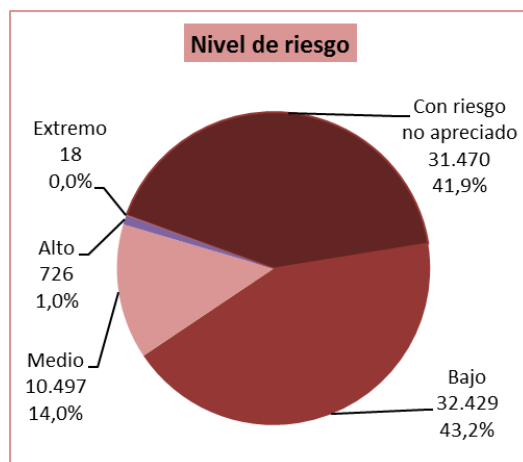
1. Entre 2010 et 2011, un changement méthodologique a eu lieu, de sorte que les données de 2010 ne sont pas entièrement comparables à celles des années suivantes.

Source : Préparé par les auteurs sur la base de données fournies par le Secrétariat d'État à la Sécurité (Ministère de l'Intérieur).

Dans plus de la moitié des cas évalués à Viogén, la femme risquait d'être à nouveau victime de violence de genre. Si les données se rapportent à la population des femmes âgées de 14 ans et plus vivant en Espagne, pour chaque million, il y avait 2 598,3 victimes en danger et, par conséquent, elles bénéficiaient de mesures de protection policière.

Graphique 3.2. Répartition en pourcentage des cas actifs dans le système VioGen en fonction du risque perçu et du niveau de risque.

Données au 31 décembre 2022.



Source : Préparé par les auteurs sur la base de données fournies par le Secrétariat d'État à la Sécurité (Ministère de l'Intérieur).

Il convient de rappeler que l'analyse statistique a exclu les cas de la Catalogne et du Pays basque car ceux des polices autonomes correspondantes ne sont que partiellement connus.

4. Données judiciaires sur la violence de genre (données au 31 décembre 2022)

Source : Ministère de la Justice.

En 2022, le nombre de tribunaux spécialisés dans les violences faites aux femmes est le suivant :

Tribunaux spécialisés : Au 31 décembre 2022, il y avait 461 tribunaux compétents en matière de violence faite aux femmes, dont 113 étaient des tribunaux exclusifs des violences faites aux femmes et 348 des tribunaux compatibles.

Tribunaux pénaux et sections des tribunaux provinciaux : De même, au 31 décembre 2022, 38 tribunaux pénaux spécialisés et 71 sections des tribunaux provinciaux étaient chargés d'examiner les cas de violences faites aux femmes, conformément à l'article 1 de la loi intégrale.

Aide juridique gratuite : Au cours de l'année 2022, 13,6 millions d'euros ont été investis dans la justice gratuite pour le Service de lutte contre la violence faite aux femmes.

Unités d'évaluation médico-légale complète : En 2022, sur le territoire géré par le ministère de la justice, 24 équipes psychosociales composées de psychologues, de travailleurs sociaux et de médecins légistes s'occupaient de la violence de genre.

Bureaux d'assistance aux victimes : L'une des principales fonctions des bureaux d'assistance aux victimes est d'aider les victimes de violence de genre. Grâce à un protocole d'action, l'objectif est d'évaluer et de traiter les victimes les plus à risque. En 2022, 5 212 victimes bénéficiant d'une ordonnance de protection ont été prises en charge dans les OAV du territoire gérés par le ministère de la justice et celles qui ont besoin d'une assistance psychologique ont bénéficié de 10 727 séances psychologiques.

5. 016 - Service d'information et de conseil juridique sur la violence de genre faite aux femmes (du 3 septembre 2007 au 31 décembre 2022)

Source : Délégation gouvernementale contre la violence de genre (Secrétariat d'État à l'égalité. Ministère de l'égalité).

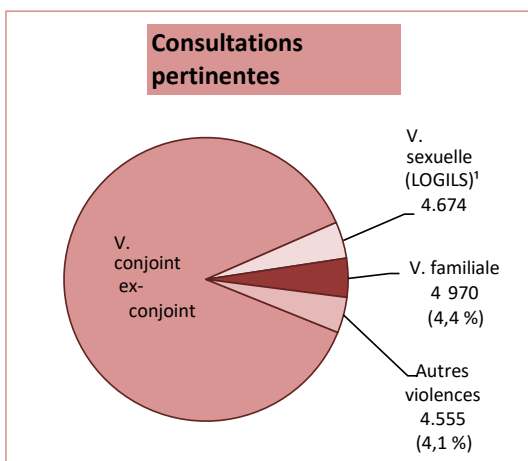
Le service 016, qui a commencé son activité en répondant aux demandes téléphoniques concernant la violence de genre, a élargi son champ d'action dans deux directions : en termes de domaines de violence sur lesquels des conseils sont offerts et en termes de canaux par lesquels les demandes sont traitées.

En 2022, les consultations peuvent porter sur n'importe quel type de violence faite aux femmes : conjoint ou ex-conjoint, sexuelle, familiale... et peuvent être effectuées par téléphone, par e-mail, par WhatsApp ou par chat.

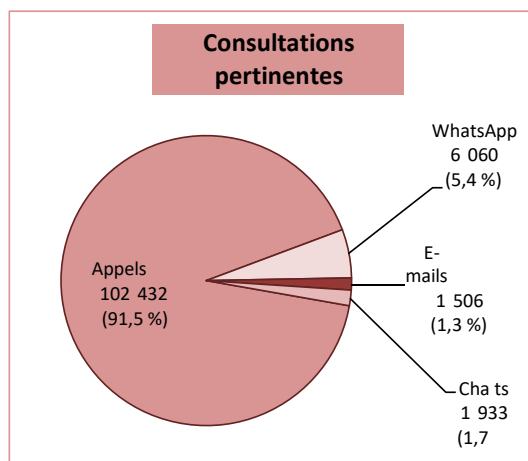
Actuellement, la violence qui fait l'objet du plus grand nombre de consultations est la violence par le conjoint ou l'ex-conjoint et le canal le plus utilisé reste l'appel téléphonique.

Graphique 5.1. Répartition en pourcentage des consultations pertinentes traitées par le 016 pour violence faite aux femmes, selon le type de violence et le canal utilisé.

Année 2022.



1. Comprend les violences sexuelles au sein de la famille.



1. Tous les canaux sont opérationnels pendant l'année 2022, à l'exception du chat, dont l'utilisation commence à partir du mois d'octobre.

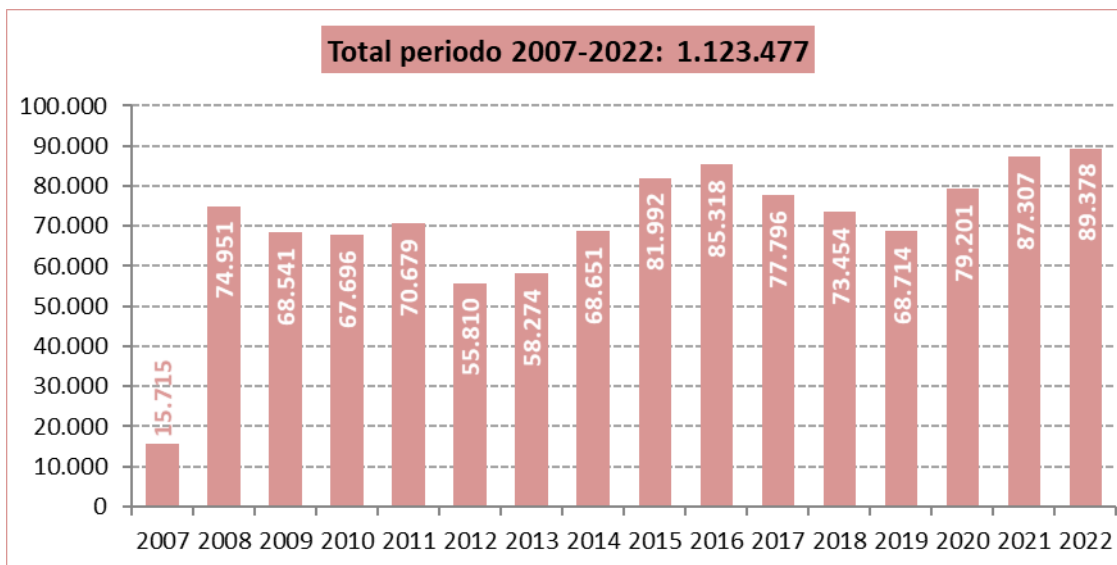
Source : Délégation gouvernementale contre la violence de genre. Ministère de l'égalité.

Le nombre d'appels liés à la violence par le conjoint ou l'ex-conjoint traités par le service 016 entre le 3 septembre 2007 et le 31 décembre 2022 s'élève à 1 123 477. Au cours de cette période, on observe une tendance à la hausse du nombre d'appels, avec toutefois des hauts et des bas d'une année à l'autre.

En 2022, 89 378 appels pertinents pour ce type de violence ont été enregistrés au 016. Ce chiffre représente une augmentation de 2,4 % par rapport au nombre d'appels traités en 2021 (87 307). Toutefois, il convient de noter qu'en 2022, outre cette augmentation, d'autres canaux susmentionnés ont été mis en place et renforcés, par le biais desquels les consultations sur la violence par le conjoint ou ex-conjoint ont également été traitées.

Graphique 5.2. Appels traités au 016 pour violence par le conjoint ou ex-conjoint.

Période 2007-2022.

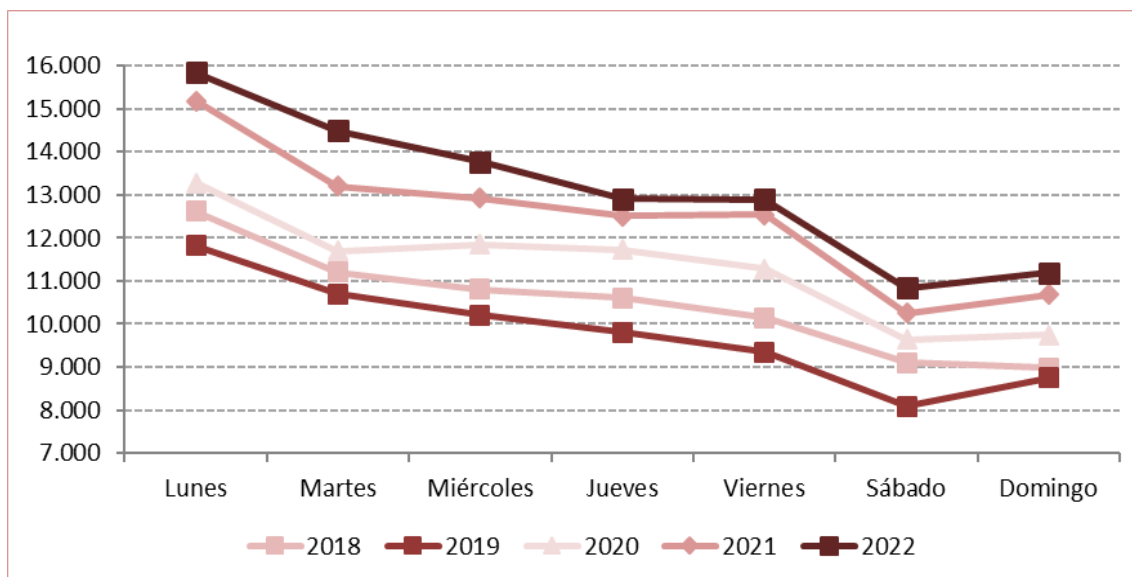


Source : Délégation gouvernementale contre la violence de genre. Ministère de l'égalité.

Au cours des cinq dernières années, on observe une tendance dans le nombre d'appels pour violence par le conjoint ou ex-conjoint par jour de la semaine : les appels diminuent du lundi, qui est le jour où le nombre d'appels est le plus élevé, au week-end, où le nombre d'appels est le plus faible.

Graphique 5.3. Appels reçus par le 016 pour violence par le conjoint ou ex-conjoint, par jour de la semaine.

Les cinq dernières années.



Source : Délégation gouvernementale contre la violence de genre. Ministère de l'égalité.

6. Téléphone ANAR (aide aux enfants et adolescents en danger). Appels sur la violence de genre (du 1er janvier au 31 décembre 2022)

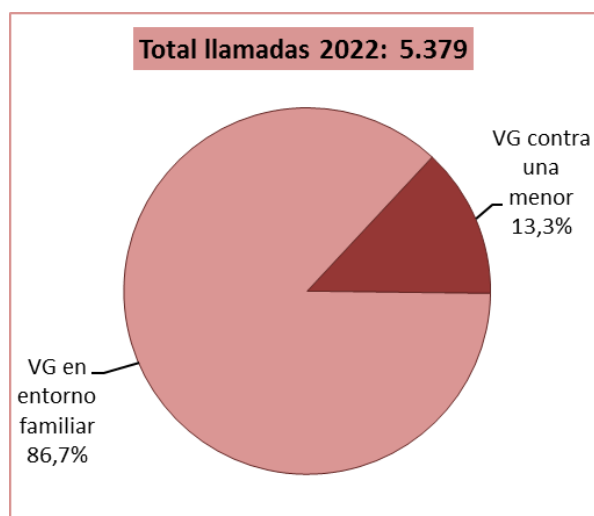
Source : Fondation ANAR.

Depuis janvier 2010, des informations sont disponibles sur les appels à « *Enfance en danger* », qui répond aux problèmes et aux besoins des enfants et des adolescents en danger, et à « Aide aux familles et aux adultes », qui s'adresse aux adultes cherchant des conseils pour aider les mineurs dans leur environnement. Ce service offre des conseils et un soutien dans les domaines psychologique, social et juridique.

En 2022, 5 379 appels concernant la violence de genre ont été traités. Parmi ces derniers :

- 713 appels concernaient des situations de violence de genre dans lesquelles la victime directe est une femme mineure.
- 4.666 appels ont soulevé des situations de mineurs dans un environnement familial de femmes victimes de violences de genre.

Graphique 6.1. Répartition en pourcentage des appels concernant la violence de genre traités par le numéro de téléphone ANAR en fonction du type de violence.
Année 2022.



Source : Élaborée par les auteurs sur la base des données fournies par le numéro de téléphone « *Enfance en danger* » (Fondation ANAR).

L'âge moyen des mineurs touchés par la violence de genre était de 15,8 ans, tandis que l'âge moyen des mineurs vivant dans des environnements violents était de 9,9 ans.

En ce qui concerne les agresseurs identifiés dans les appels concernant des mineurs vivant dans un environnement de violence de genre, 90,0 % correspondent au père des mineurs et 5,0 % au conjoint de la mère.

7. Utilisateurs du service téléphonique de prise en charge et de protection des victimes de violence de genre (ATENPRO) (données au 31 décembre 2005 à 2022)

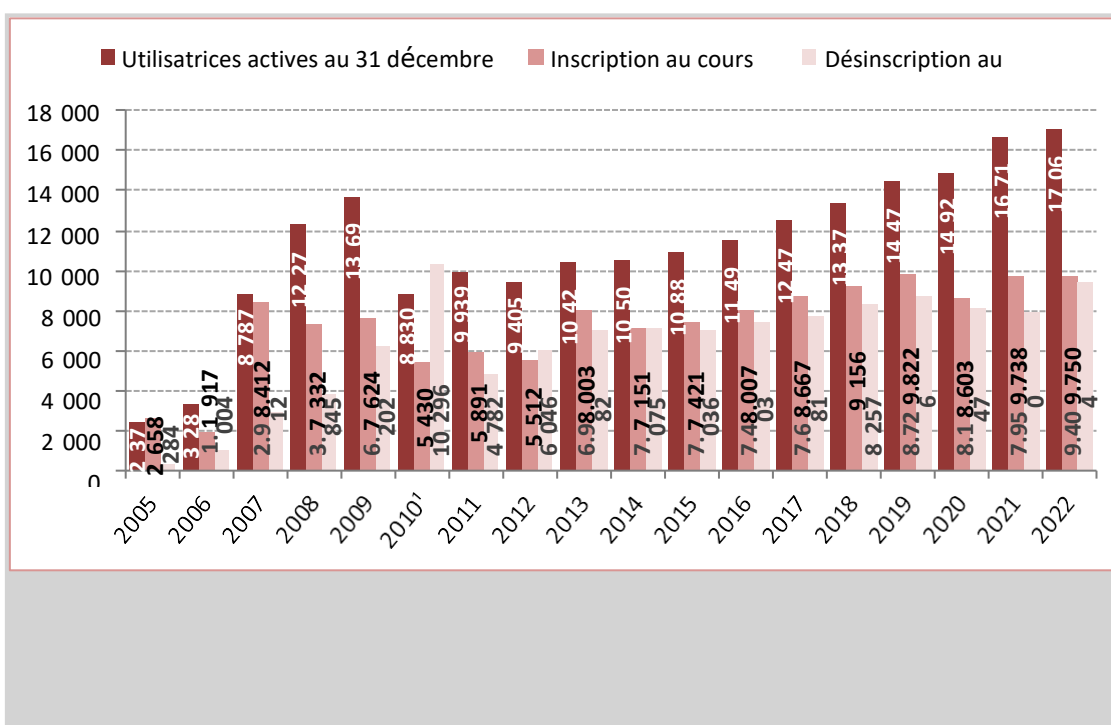
Source : Délégation gouvernementale contre la violence de genre (Secrétariat d'État à l'égalité. Ministère de l'égalité).

Depuis le lancement de ce service et jusqu'à la fin de l'année 2022, 131.094 demandes ont été réalisées, bien que le nombre de femmes ayant utilisé le service soit inférieur car une utilisatrice peut s'être inscrite plusieurs fois.

Au 31 décembre 2022, le nombre de femmes ayant recours au service d'assistance téléphonique pour les victimes de violences de genre était de 17 062, soit 2,1 % de plus que le chiffre enregistré à la fin de 2021 (16 716).

Graphique 7.1. Utilisatrices actives, inscriptions et annulations dans le service ATENPRO.

Données au 31 décembre 2005 à 2022.



Source : Délégation gouvernementale contre la violence de genre. Ministère de l'égalité.

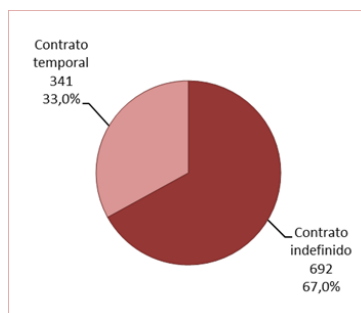
8. Contrats subventionnés pour les femmes victimes de violence (du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2022) et contrats de remplacement pour les femmes victimes de violences de genre (du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2022)

Source : Service public de l'emploi (Ministère du travail, des migrations et de la sécurité sociale).

Du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2022, un total de 12 753 contrats aidés pour les femmes victimes de violences (domestiques et de genre) ont été enregistrés, dont 1 033 ont été formalisés en 2022. Parmi eux, 692 étaient permanents et 341 temporaires.

Graphique 8.1. Répartition en pourcentage des contrats aidés des femmes victimes de violences selon le type de contrat.

Année 2022.



Source : Préparé par les auteurs sur la base des données fournies par le Service public de l'emploi (Ministère du travail, des migrations et de la sécurité sociale).

Du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2022, le nombre total de contrats de remplacement pour les travailleuses victimes de violence de genre a été de 4 460, dont 759 pour cette dernière année.

9. Femmes victimes de violences bénéficiant du revenu d'insertion active (RAI) (du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2022) et femmes victimes de violences de genre bénéficiant d'une aide au changement de résidence (du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2022)

Source : Service public de l'emploi (Ministère du travail, des migrations et de la sécurité sociale).

En 2022, 30 241 travailleuses victimes de violences ont bénéficié du revenu d'insertion active, soit 1,3 % de plus qu'en 2021.

Tableau 9.1. Femmes victimes de violences bénéficiant du RAI. Valeurs absolues et moyenne mensuelle.
Période 2006-2022.

Année	Nombre de bénéficiaires	Variation annuelle (%)	Moyenne mensuelle de bénéficiaires	Variation annuelle (%)
2022	30 241	1,3	18 325,3	0,2
2021	29 845	5,0	18 284,5	5,0
2020	28 435	-3,3	17 412,3	-5,0
2019	29 396	-1,4	18 334,4	2,9
2018	29 802	-5,1	17 815,7	-6,4
2017	31 398	-6,5	19 039,1	-6,3
2016	33 565	-3,3	20 309,0	-6,7
2015	34 695	0,4	21 763,1	-0,1
2014	34 550	6,0	21 785,3	5,6
2013	32 596	8,4	20 630,9	10,3
2012	30 065	3,4	18 710,7	5,0
2011	29 065	13,9	17 819,7	12,5
2010	25 512	15,9	15 839,9	17,7
2009	22 010	30,4	13 461,3	42,5
2008	16 883	27,0	9 444,8	24,2
2007	13 291	21,7	7 601,8	34,0
2006	10 924	-	5673,3	-
TOTAL 2006-2022	462273	-	-	-

Source : Préparé par les auteurs sur la base des données fournies par le Service public de l'emploi (Ministère du travail, des migrations et de la sécurité sociale).

En ce qui concerne l'aide au changement de domicile, 43 670 femmes victimes de violences de genre en ont bénéficié entre janvier 2005 et décembre 2022.

10. Femmes bénéficiant de l'aide financière prévue à l'article 27 de la loi intégrale (du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2022)

Source : Délégation gouvernementale contre la violence de genre (Secrétariat d'État à l'égalité. Ministère de l'égalité).

Entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2022, un total de 11.298 aides financières aux femmes victimes de violence de genre ont été attribuées en vertu de l'article 27 de la loi intégrale, dont 1 405 correspondaient à l'année 2022.

Tableau 10.1. Bénéficiaires de l'aide financière prévue à l'article 27 de la loi intégrale.
Période 2006-2022.

Année	Nombre de bénéficiaires	Variation annuelle (%)
2022	1405	8,7
2021	1292	8,9
2020	1186	2,6
2019	1156	40,0
2018	826	5,6
2017	782	7,1
2016	730	6,6
2015	685	13,0
2014	606	25,5
2013	483	4,3
2012	463	7,7
2011	430	22,9
2010	350	-2,8
2009	360	26,8
2008	284	42,7
2007	199	226,2
2006	61	-
TOTAL 2006-2022	11298	-

Source : Délégation gouvernementale contre la violence de genre. Ministère de l'égalité.

11. Attribution de permis de séjour et de travail temporaires dans des circonstances exceptionnelles aux femmes étrangères victimes de violence de genre (du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2022)

Source : Service de l'immigration (Ministère du travail, des migrations et de la sécurité sociale).

Entre le 1er janvier 2005 et décembre 2010, 2 519 femmes étrangères victimes de violence domestique et de genre ont obtenu un permis de séjour et de travail temporaire. Entre le 1er janvier 2011 et décembre 2022, 20 496 permis de séjour et de travail temporaires ont été accordés dans des circonstances exceptionnelles dues à la violence de genre (aux femmes et à leurs enfants). Parmi celles-ci, 4 270 concernent l'année 2022.

Tableau 11.1. Permis de séjour et de travail temporaires accordés dans des circonstances exceptionnelles en raison de violences de genre ou domestiques, par type de violence.¹
Période 2005-2022

Année	Violence de genre	Variation annuelle (%)	Violence domestique et de genre	Variation annuelle (%)
2022	4270	19,2	-	-
2021	3581	38,1	-	-
2020	2593	122,2	-	-
2019	1167	41,8	-	-
2018	823	21,9	-	-
2017	675	-25,8	-	-
2016	910	-25,0	-	-
2015	1214	-8,6	-	-
2014	1328	-1,3	-	-
2013	1346	-27,8	-	-
2012	1865	157,6	-	-
2011	724	-	-	-
2010	-	-	1038	67,1
2009	-	-	621	44,8
2008	-	-	429	46,9
2007	-	-	292	113,1
2006	-	-	137	6750,0
2005	-	-	2	-
TOTAL 2005-2022	20496	-	2519	-

1. Il s'agit notamment de ceux accordés aux femmes victimes de violences domestiques et de genre (et à leurs enfants mineurs ou handicapés depuis 2011), par type de violence et par année de résolution de la demande.

Source : Élaboré par les auteurs sur la base de données fournies par le Service de l'immigration (Ministère du travail, des migrations et de la sécurité sociale).

12. Détenus dans les centres pénitentiaires de l'administration nationale ayant commis des crimes de violence de genre (du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2022)

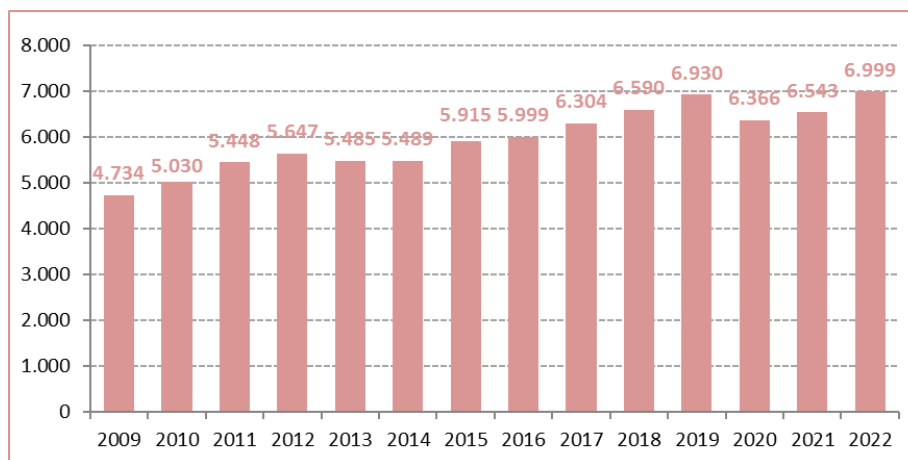
Source : Secrétariat général des institutions pénitentiaires (Ministère de l'intérieur).

Au 31 décembre 2022, le nombre total de détenus masculins purgeant des peines de prison pour des crimes de violence de genre était de 6.599¹. Le taux de détenus ayant commis de tels crimes était de 366,1 par million d'hommes âgés de 18 ans et plus.

1. Les chiffres concernant les détenus ne comprennent pas les centres pénitentiaires de Catalogne.

Graphique 12.1. Détenus condamnés pour violence de genre qui purgent des peines dans les prisons du gouvernement national.

Données au 31 décembre 2009 à 2022.



Source : Compilation basée sur les données fournies par le Secrétariat général des institutions pénitentiaires (Ministère de l'intérieur).

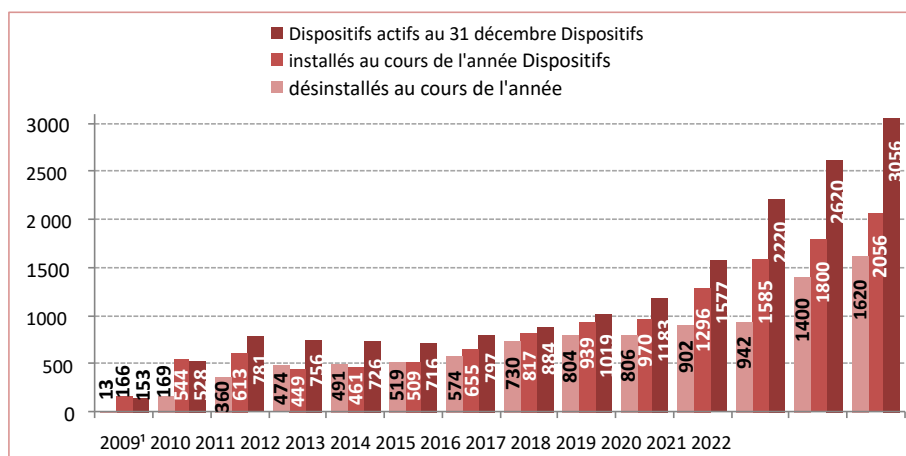
13. Système de suivi télématique des ordonnances restrictives dans le domaine de la violence de genre (du 24 juillet 2009 au 31 décembre 2022)

Source : Délégation gouvernementale contre la violence de genre (Secrétariat d'État à l'égalité. Ministère de l'égalité).

Depuis la mise en œuvre du système de suivi télématique des ordonnances restrictives dans le domaine de la violence de genre le 24 juillet 2009 et jusqu'au 31 décembre 2022, un total de 12 860 paires de dispositifs électroniques ont été installées. Parmi ceux-ci, 9 804 avaient été désinstallés à la fin de l'année 2022, ce qui portait à 3 056 le nombre de paires de dispositifs actifs au 31 décembre 2022.

Graphique 13.1. Dispositifs actifs au 31 décembre et installations et désinstallations annuelles¹.

Période 2009-2022.



1. Les données pour 2009 couvrent la période du 24 juillet au 31 décembre.

Source : Délégation gouvernementale contre la violence de genre. Ministère de l'égalité.

14. Statistiques sur les violences domestiques et les violences de genre (du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2022)

Source : Institut national des statistiques (INE).

Les statistiques sur la violence domestique et la violence de genre fournissent des informations sur les victimes et les personnes dénoncées ayant fait l'objet de mesures de précaution ou d'ordonnances de protection enregistrées au cours de l'année de référence dans le registre central pour la protection des victimes de violence domestique et de violence de genre, qui correspond au ministère de la justice, ainsi que sur les peines définitives prononcées, les personnes acquittées et condamnées, les infractions qui leur sont imputées, les peines et les mesures prononcées. Elles ne couvrent pas le nombre total de plaintes déposées, mais seulement celles qui ont donné lieu à une inscription au registre à la suite des mesures provisoires ordonnées.

En 2022, 32 644 victimes de violence de genre ont été enregistrées avec une ordonnance de protection ou des mesures de précaution, soit une augmentation de 8,3 % par rapport à l'année précédente.

Tableau 14.1. Victimes et plaintes pour violences de genre. ayant fait l'objet d'une ordonnance de protection ou de mesures conservatoires au cours de l'année de référence.
Période 2011-2022.

Année	Victimes (femmes)	Variation annuelle (%)	Dénoncés (hommes)	Variation annuelle (%)
2022	32644	8,3	33209	10,5
2021	30141	3,2	30047	3,1
2020	29215	-8,4	29135	-8,4
2019	31911	2,0	31805	1,8
2018	31286	7,9	31250	7,8
2017	29008	2,6	28987	2,8
2016	28281	2,4	28201	2,3
2015	27624	2,0	27562	2,1
2014	27087	-0,1	26987	-0,1
2013	27122	-6,9	27017	-7,0
2012	29146	-9,6	29048	-9,6
2011	32242	-	32142	-
TOTAL 2011-2022	355707	-	355390	-

Source : Élaboré par les auteurs sur la base des données des Statistiques sur la violence domestique et la violence de genre de l'Institut national des statistiques.

En ce qui concerne l'âge, plus de la moitié des victimes de violence de genre en 2022 (56,0 %) avaient entre 20 et 39 ans.

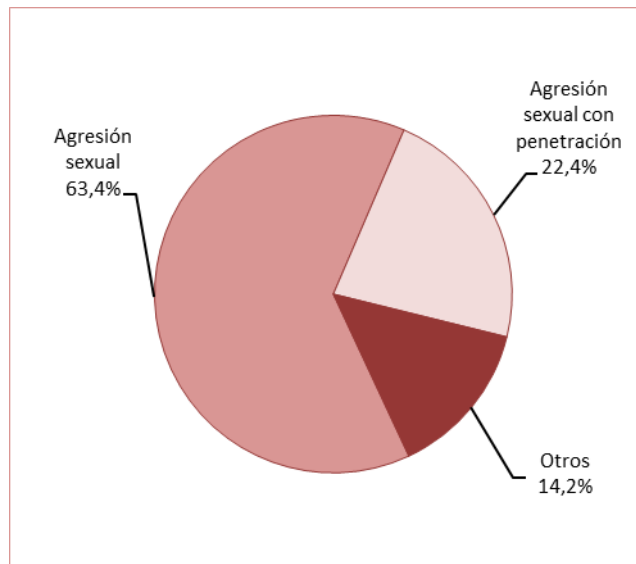
15. Violence sexuelle faite aux femmes (année 2022)

Source : Secrétariat d'État à la sécurité (Ministère de l'intérieur).

Le chapitre *Violence sexuelle faite aux femmes* est basé sur la publication du *Rapport sur les délits contre la liberté et l'intégrité sexuelle en Espagne 2022* publié par le Secrétariat d'État à la sécurité du Ministère de l'intérieur.

En 2022, 85,7 % des victimes de crimes contre la liberté et l'intégrité sexuelle ont été des femmes. Le crime le plus fréquent (63,4%) était l'agression sexuelle.

Graphique 15.1. Répartition en pourcentage des victimisations des femmes pour des crimes contre la liberté et l'intégrité sexuelle selon le type de fait.
Année 2022.



Source : Élaboré par les auteurs sur la base des données du Rapport sur les crimes contre la liberté et l'intégrité sexuelle en Espagne 2022 du Ministère de l'intérieur.